



DEMANDE D'INSCRIPTION  
RESTAURATION et/ou  
PERISCOLAIRE  
2022/2023

Service scolaire  
tél : Restauration : 04 76 60 76 26  
: Périscolaire : 04 56 58 96 15  
mail : [espace-famille@eybens.fr](mailto:espace-famille@eybens.fr)

réservé à l'Administration

Code famille : Agent :

Date :

Inscription à partir du :  /  /

Ecole fréquentée :

Dossier d'inscription complet 3 jours avant la date de début souhaité

Toute demande d'inscription complète doit parvenir au service Education **le 26/08/22 dernier délai pour être effectif dès le 1er jour de la rentrée.**

INFORMATIONS DE L'ENFANT

NOM :  Prénom :

Date de naissance :  /  /  Sexe : Masculin  Féminin

Si cet enfant présente une allergie alimentaire ou un régime alimentaire pour raison médicale, connue à ce jour, mettez une croix ICI

Si vous avez coché cette case, l'inscription de cet enfant ne sera effective qu'après validation par le Centre Médicaux Scolaire (CMS).

Soins d'urgences : Oui  Non

COORDONNÉES DES RESPONSABLES

Responsable 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Responsable 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

FRÉQUENTATION RESTAURATION ET ANIMATION

Votre type de REPAS (cochez un seul choix) : Avec VIANDE  OU Sans PORC  OU Sans VIANDE

REGULIER  - vous devez indiquer les jours selon vos besoins pour l'année scolaire :

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi *horaires pause méridienne maternelle 11h20/11h30 à 13h20/13h30*

*horaires pause méridienne élémentaire 11h45 à 13h35*

OCCASIONNEL  - Les repas devront être commandés, par vos soins, selon vos besoins soit par téléphone au service éducation au **04 76 60 76 26** soit sur le kiosque famille <https://portail-eybens.ciril.net/>, l'avant-veille soit **48 heures avant la prestation (ex : le mardi avant 9h pour le jeudi)**.

Informations sur les menus : consultable sur le site internet de la Ville, le kiosque famille, dans les panneaux d'affichage devant les écoles.

FRÉQUENTATION PÉRISCOLAIRE

RÉGULIER  : merci de cocher les jours et les horaires selon vos besoins. OU OCCASIONNEL

Matin de 7H35-8H30  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Soir 1 de 16H30-17H15  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Soir 2 de 16H30-18H00  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Pour toutes modifications, vous pouvez nous joindre soit par téléphone au service éducation au **04 58 56 96 15** soit sur le kiosque famille <https://portail-eybens.ciril.net/> l'avant-veille soit **48 heures avant la prestation (ex : le mardi avant 9h pour le jeudi)**.

La facture doit être adressée à : Responsable 1 :  et / ou Responsable 2 :   
par mail  et / ou par courrier

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)  autorise mon enfant à rentrer seul(e) après l'activité **oui**  **Non**

En cas d'impossibilité pour venir chercher mon enfant, je donne procuration aux personnes citées ci-dessous :

Nom, Prénom :  tél :

Nom, Prénom :  tél :

Nom, Prénom :  tél :

Autorisation de déplacement avec les animateurs sur les temps périscolaires **oui**  **non**

### TARIFICATION

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal. Ils sont indexés sur le quotient familial CAF fourni par la famille ou, à défaut, sur l'avis d'imposition 2021. Le prix applicable à votre situation est consultable sur le site internet de la Ville.

Je soussigné(e) , (responsable légal, tuteur) certifie l'exactitude des informations fournies. Je m'engage à prendre en charge les frais de restauration et périscolaire et à transmettre toute modification de situation (allergies, adresse, quotient familial...) au service éducation dans les meilleurs délais. **J'atteste avoir pris connaissance et accepté le règlement** (disponible également sur [www.eybens.fr](http://www.eybens.fr)).

Date :  /  /

Signature ou Soussigné(e)

### TYPES DE REPAS

**1 – Avec viande, Sans porc ou Sans viande** : cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription.

**2 – Allergies alimentaires** : vous devez les signaler au moment de l'inscription (cochez la case correspondante sur la fiche) ou en cours de scolarité (par mail, téléphone ou courrier). Un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) sera rédigé par le médecin scolaire, la Mairie et la famille. Les paniers repas fournis par la famille ne seront autorisés que dans ce cadre précis.

### FACTURATION

Chaque mois vous recevrez une facture globale (restauration scolaire + périscolaire) à payer soit en espèces, soit par chèque libellé à l'ordre de la Régie d'Eybens soit par prélèvement automatique (contacter le service éducation pour signer l'autorisation de prélèvement (RIB à fournir) soit sur le kiosque famille (paiement possible soit par carte bancaire ou prélèvement ponctuel).

### DONNÉES PERSONNELLES

RGPD : les informations personnelles que vous fournissez sont utilisées par la Ville d'Eybens seulement pour permettre l'inscription de votre enfant à la restauration et/ou au périscolaire. Elles sont conservées le temps de l'année scolaire puis archivées 10 ans. Vous disposez de droits d'accès ou de rectification de vos données, sur demande et par mail ([dpo@eybens.fr](mailto:dpo@eybens.fr)). (plus d'informations dans le formulaire « autorisations »).

### CONTACTS

Votre interlocuteur pour tout ce qui concerne les commandes, annulations, facturations ou modifications est le service éducation :  
Contacts : **04 76 60 76 26** ou **04 56 58 96 15** de 8h30-12h00 et de 13h00-17h00 du lundi au vendredi.  
Accueil du public : tous les matins. L'après midi uniquement sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

Courriel : [espace-famille@eybens.fr](mailto:espace-famille@eybens.fr) / Courrier : Mairie service scolaire – 2 avenue de Bresson – 38320 EYBENS

### COÛT DES DISPOSITIFS

Le coût de la pause méridienne par enfant pour la Ville comprend le coût du repas, le coût du personnel d'animation et de restauration/entretien et le fonctionnement des bâtiments. La Ville subventionne en partie le coût de la pause méridienne pour toutes les familles des enfants accueillis dans les écoles d'Eybens. Le coût supporté par les familles, défini selon le quotient familial de la CAF, est en moyenne de 26% du coût total de la pause méridienne.

Le coût de l'accueil périscolaire pour la Ville comprend le coût du personnel d'animation et les coûts de fonctionnement des bâtiments. La Ville subventionne en partie le coût de l'accueil périscolaire pour toutes les familles des enfants accueillis dans les écoles d'Eybens.